

La Maison de l'université : non au dévoiement d'une mission

La « Maison de l'université » est un démembrement du patrimoine bâti de l'UCAD, affecté à l'hébergement de personnalités scientifiques du monde universitaire venues d'ailleurs et pour des activités académiques dûment identifiées. A l'instar de toutes les universités publiques du monde, les tarifs appliqués aux enseignants, aux chercheurs et aux autres missionnaires qui y séjournent, sont des tarifs étudiés, expressément fixés pour faciliter la mobilité scientifique internationale.

En 1999, ce patrimoine s'est agrandi grâce à la construction d'un grand ensemble de logements que l'université avait spécialement destiné à l'accueil des membres de la communauté scientifique nationale et internationale. Ces appartements sont situés à la deuxième cité des enseignants de Fenêtre –Mermoz et constituent par conséquent des biens immeubles quasiment neufs.

Mais aujourd'hui force est de constater que ces objectifs sont totalement dévoyés depuis que, sur des bases on ne peut plus opaques, le Rectorat a résolument donné une orientation privée à la gestion et la gérance de cette partie du patrimoine de l'université (les deux sites de la Maison de l'université : celui du campus et celui de Fenêtre Mermoz).

En effet la plupart des tarifs de nuitées qui y sont en vigueur aujourd'hui égalent voire dépassent ceux des hôtels les plus en vue de la place (entre 25 000 et 30 000 F), sans les garanties de confort qu'on serait en droit d'attendre d'un tel niveau tarifaire (par exemple, le réceptacle est soumis aux aléas de la distribution de courant électrique et le petit déjeuner n'est pas pris en charge).

Il est clair que les enseignants, les chercheurs (pour ce qui est des individualités) les Facultés, les Écoles et les laboratoires (pour ce qui est des institutions) ne peuvent se permettre, avec un tel niveau de prestation, d'honorer des engagements de partenariat scientifique, quand on sait que la servitude subséquente est l'hébergement des collègues hôtes. On ne compte plus le nombre de demandes d'hébergement introduites par les Facultés ou les laboratoires et aussitôt rejetées parce que la gérance de la Maison exige le paiement comptant du montant des nuitées. Cela est inadmissible dans une logique de service public.

Les enseignants et les chercheurs demandent que des mesures urgentes soient prises pour le rétablissement des tarifs conventionnels (compris entre 10 000 et 15000 F la nuitée) afin que l'université puisse assurer comme il se doit sa mission de service public pour le bénéfice exclusif de l'intérêt général et pour le seul avantage de l'activité scientifique au profit de la communauté universitaire. La fonction dévolue au patrimoine bâti de l'université n'est pas de contribuer à

l'émergence d'une « oligo-ploutocratie » universitaire mais de **garantir en priorité et à tout moment l'hébergement des membres de la communauté scientifique.**

Le règlement rapide de ce problème constitue la condition sine qua non d'une mise en œuvre de la réforme LMD, compte tenu de la forte activité de mobilité scientifique associée aux cycles de formation (licences et surtout masters et doctorats en partenariat).

L'université Cheikh Anta Diop est un établissement public dont la vocation est de former des cadres et de garantir une activité scientifique permanente. C'est notre devoir de défendre scrupuleusement cette mission et de mettre en garde contre des opérations mercantiles ou des velléités de même nature. Il y va de notre crédibilité morale et scientifique.

Papa Alioune Ndao
Professeur titulaire
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
UCAD.

Liste des signataires

	Nom et Prénom (s)	Etablissement	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			

Maison de l'université... Liste des signataires (suite)

22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			